

Avis de constitution

SOCIETE « ACADEMIE LOURE FOOTBALL DE COCODY »

Siège Abidjan, Cocody Angré Groupement 4000, lot
D56 ilot 1, Lot D56, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 29 Mai 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACADEMIE LOURE FOOTBALL DE
COCODY »

Objet : La société a pour objet en République de COTE D'IVOIRE et à l'étranger :

Gestion et animation d'activités donnant lieu à l'organisation de manifestations payantes et à des versements de rémunérations en matière de football ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody Angré Groupement 4000, lot D56 ilot 1, Lot D56, Ilot 1

Dirigeant(s) M LOURE TOBOURE ADAMA (GÉRANT), Mme

BANDAOGO ZENABOU (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06085 du 19/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36642/GTCA/RC/2024 du 19/06/2024

